Document generated on 05/09/2025 4:28 p.m.

Revue générale de droit

Éric Agostini, *Droit comparé*, Collection « Droit fondamental », Paris, Presses Universitaires de France, 1989, 339 pages, ISBN 2-13-042153-9

Francis Brabant, Allan R. Hilton, Michel Legendre, Sylvain Lussier, Pierrette Rayle, *Aide-mémoire 106 — Cour d'appel*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur, 1990, 98 pages, ISBN 2-89127-148-3

Denis Bradet, Bernard Cliche, Martin Racine, France Thibault, *Aide-mémoire 601 — Santé et sécurité du travail*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 70 pages, ISBN 2-89127-135-1

Marc Brière, *À bâtons rompus sur la justice... et le droit du travail*, Montréal, Wilson et Lafleur, 1988, 176 pages, ISBN 2-89127-093-2

Yves Deschênes (conçu et réalisé par), *Texte annoté de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, 2e édition, Montréal, Commission des droits de la personne du Québec et S.O.Q.U.I.J., 1989, 224 pages, ISBN 2-89032-410-9

Y. Lauzon, G.R. Tremblay, *Aide-mémoire 104 — Recours collectif*, 1re édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1988, 87 pages, ISBN 2-89127-112-2

Michel Sylvestre, *Aide-mémoire 105 — Interrogatoires avant enquête*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 112 pages, ISBN 2-89127-138-6

Manuel J. Peláez (editor-director), *Annals of the Archive of «Ferran Valls i Taberner's Library»*, n° 6, Barcelona, Promiciones Publicationes Universitarias, 1989, 450 pages, ISBN 84-7665-476-6

Hubert Reid, *Code de procédure civile du Québec — Complément jurisprudence et doctrine*, 5e édition, Collection « Alter Ego », Montréal, Wilson et Lafleur, 1989, 534 pages, ISBN 2-89127-124-6

Stéphanie Beauregard, Claude Longpré, Marie Castonguay and Yvon Leclerc

Volume 21, Number 3, September 1990

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1058223ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1058223ar

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)
2292-2512 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Beauregard, S., Longpré, C., Castonguay, M. & Leclerc, Y. (1990). Review of [Éric Agostini, *Droit comparé*, Collection « Droit fondamental », Paris, Presses Universitaires de France, 1989, 339 pages, ISBN 2-13-042153-9 / Francis Brabant, Allan R. Hilton, Michel Legendre, Sylvain Lussier, Pierrette Rayle, *Aide-mémoire 106 — Cour d'appel*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur, 1990, 98 pages, ISBN 2-89127-148-3 / Denis Bradet, Bernard Cliche, Martin Racine, France Thibault, *Aide-mémoire 601 — Santé et sécurité du travail*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 70 pages, ISBN 2-89127-135-1 / Marc Brière, *À bâtons rompus sur la justice... et le droit du travail*, Montréal, Wilson et Lafleur, 1988, 176 pages, ISBN 2-89127-093-2 / Yves Deschênes (conçu et réalisé par), *Texte annoté de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, 2e édition, Montréal, Commission des droits de la personne du Québec et S.O.Q.U.I.J., 1989, 224 pages, ISBN 2-89032-410-9 / Y. Lauzon, G.R. Tremblay, *Aide-mémoire 104 — Recours collectif*, 1re édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1988, 87 pages, ISBN 2-89127-112-2 / Michel Sylvestre, *Aide-mémoire 105 — Interrogatoires avant enquête*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 112 pages, ISBN 2-89127-138-6 / Manuel J. Peláez (editor-director), *Annals of the Archive of «Ferran Valls i Taberner's Library»*, n° 6, Barcelona, Promiciones Publicationes Universitarias, 1989, 450 pages, ISBN 84-7665-476-6 / Hubert Reid, *Code de procédure civile du Québec — Complément jurisprudence et doctrine*, 5e édition, Collection « Alter Ego », Montréal, Wilson et Lafleur, 1989, 534 pages, ISBN 2-89127-124-6]. *Revue générale de droit*, *21*(3), 525–532. https://doi.org/10.7202/1058223ar

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1990

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

NOTULES*

Éric AGOSTINI, *Droit comparé*, Collection « Droit fondamental », Paris, Presses Universitaires de France, 1989, 339 pages, ISBN 2-13-042153-9.

Professeur agrégé de la Faculté de droit de Bordeaux et directeur de l'Institut de droit comparé, Éric Agostini nous présente un ouvrage sur les facteurs essentiels de compréhension du droit et des civilisations étrangères, dans la Série Droit politique et théorique de cette collection.

À la base du droit comparé, apparu officiellement au XIX[e] siècle, se situe l'intention de « percer la philosophie de base des divers systèmes juridiques » (page 22), comme le disait Laboulayo (l'un des fondateurs de la Société de législation comparée).

Selon le professeur Agostini, cette discipline comporterait une triple utilité. D'abord, si les tribunaux internes sont parfois invités, conformément aux règles de droit international privé, à appliquer la loi étrangère, il est évident que le respect du droit étranger passe par sa connaissance.

En second lieu, l'analyse des institutions étrangères permet d'imaginer le perfectionnement des nôtres et, troisièmement, l'étude du droit comparé met en garde contre le chauvinisme juridique.

Du point de vue de la méthode, l'auteur tient à se démarquer du processus proprement analytique regroupant les différents droits étrangers en « familles de droit », puisque, entre autres choses, les systèmes de droit ne devraient pas être perçus comme étant imperméables les uns aux autres.

Il préfère donc, à partir de la comparaison des systèmes, plutôt que de leur description, rechercher les phénomènes constants du point de vue de la politique juridique, ce qui le mène à étudier d'abord l'évolution des systèmes juridiques, puis leurs « migrations ».

Les systèmes de droit évoluent en parallèle avec « l'étiolement des idéaux », ce qui justifie que l'on se penche sur les rapports de la religion et du droit, à commencer par l'Islam (droit pénal musulman, droit des biens, des personnes, mariage, divorce, successions...), puis la Chrétienté (humanisation du droit laïque, droit canon, codification, éclatement, effacement...).

Dans la section qui suit, intitulée « l'imagination humaine », l'on se tourne vers une étude du nazisme (principes et pratiques), puis du marxisme-léninisme (montée du pragmatisme, maintien de l'utilitarisme).

L'auteur aborde ensuite, dans le cadre de ce qu'il appelle « l'enchevêtrement des techniques », afin d'examiner l'évolution qui a amené l'inflation des droits qui sévit aujourd'hui (droits de la personne, droit à l'intimité...), la réception puis l'éviction du droit romain, notamment en France, en Allemagne et en Angleterre.

La deuxième partie du volume, soit celle qui a trait aux « migrations des systèmes juridiques », permet de constater l'universalité de certaines institutions quoique, malgré l'exportation (assimilation, adaptation) et l'importation du droit (exemples japonais et turc), nous sommes encore loin du « rêve mirifique d'un droit universel » (page 22).

Que l'on s'en réjouisse ou non et que l'on soit ou non d'avis qu'« au fond, cette discipline [est] purement spéculative, et ses sectateurs, des contemplatifs de la science du droit, détachés du droit positif [...] » (page 22), l'impressionnante quantité d'informations, de liens et de découvertes que cet ouvrage peut transmettre, avec autant de rigueur historique que juridique, sur le plan de la connaissance des civilisations, fait de sa lecture une expérience marquante puisque : « la connaissance appelle la sympathie » (page 22).

S.B.

* Ces notules ont été préparées par Stéphanie Beauregard, Marie Castonguay, Yvon Leclerc et Claude Longpré.

Francis BRABANT, Allan R. HILTON, Michel LEGENDRE, Sylvain LUSSIER, Pierrette RAYLE, *Aide-mémoire 106 — Cour d'appel*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur, 1990, 98 pages, ISBN 2-89127-148-3.

Faisant partie de la collection *Aide-mémoire*, le présent ouvrage se livre à la tâche de sensibiliser ses lecteurs à la plus haute instance judiciaire québécoise et aux règles qui la gouvernent, c'est-à-dire la Cour d'appel du Québec. Fidèles à la méthode adoptée par le directeur de cette collection, M[e] Mathieu Boutin, les auteurs du fascicule 106 tentent, avec succès d'ailleurs, de joindre la théorie à la réalité. Non seulement nous font-ils une excellente synthèse des règles et des démarches à suivre lorsqu'un procureur doit agir devant la Cour d'appel, mais ils nous donnent d'excellents conseils concernant la rédaction du mémoire ainsi que la préparation et les techniques de plaidoirie.

La première section intitulée « Informations générales » traite de l'historique et de la composition de la Cour d'appel, et des règles régissant la nomination, les fonctions, les pouvoirs, et la rémunération de ses juges. On y retrouve aussi un court examen des conditions qui engendrent la compétence de ce tribunal par l'entremise des notions d'appel de plein droit et d'appel sur permission. Partant du principe qu'il n'y a appel que s'il y a loi, les auteurs énumèrent toutes les lois fédérales et québécoises, ainsi que les dispositions précises qui autorisent ce recours devant la Cour d'appel du Québec. En fin de chapitre, l'avocat pourra se familiariser avec les importants délais d'appel, la procédure introductive d'appel, les incidents préliminaires, et les autres incidents.

Les « Aspects techniques » font l'objet du second volet de ce travail. En matière d'appel d'un jugement interlocutoire, saviez-vous que l'appelant qui a obtenu permission d'appeler n'a plus à produire une inscription en appel? En effet, depuis le 1[er] juillet 1989, le jugement accueillant la requête tient lieu d'inscription en appel. Que peut-on faire si le greffier décide que notre mémoire (*factum*!!) est tenu pour non avenu puisqu'il semble ne pas respecter les exigences du *Code de procédure civile* ou des *Règles de procédure*? Étiez-vous au courant du projet-pilote amorcé à Montréal par lequel une personne désignée par le juge en chef étudie tous les dossiers dont la durée de l'audition pourrait être plus que deux heures, afin d'examiner les possibilités de règlement et de délimiter les questions de droit et de faits à débattre? Ces exemples démontrent clairement l'intention des auteurs de rafraîchir la mémoire (faculté intellectuelle!!) de leurs lecteurs à l'égard des aspects plus techniques du droit d'appel, et de les mettre en garde face aux nouvelles dispositions et procédures.

La dernière section, et sans aucun doute la plus intéressante, examine les techniques de plaidoirie. Utile pour les praticiens, ainsi que pour les étudiants qui participent aux tribunaux-écoles et aux concours de plaidoirie, ce chapitre nous enseigne comment préparer sa plaidoirie, les considérations pratiques qu'il faut toujours avoir en tête (n'oublier surtout pas votre toge), le déroulement de l'audience et le plan de plaidoirie que l'on devra adopter et maîtriser. Le devoir de mettre l'accent sur les meilleurs moyens dont on dispose; la capacité de convaincre le banc par des réponses concluantes; et l'exigence de revendiquer sa position honnêtement et vigoureusement, sont des conseils que l'on ne peut dédaigner. Aux dernières pages de ce chapitre les auteurs examinent les incidences relatives au jugement: l'attribution des dépens, l'exécution du jugement, l'application de l'article 524 C.p.c. qui donne à la Cour le droit de rejeter un appel au motif qu'il est dilatoire et abusif et condamner l'appelant à payer les dommages encourus par l'intimé, etc.

En annexe on énumère quelques modèles d'actes de procédure tels que la « requête pour cautionnement en appel » (art. 497 al.2 C.p.c.) ou la « requête pour permission de produire un mémoire excédant le nombre de pages autorisées » (art. 9 *R.P.C.A.*). Tirés de véritables actes de procédure dont on a changé le nom des parties, ils nous permettent de nous familiariser avec le vocabulaire et les autres exigences requises par ces documents.

À la préface, le juge en chef du Québec Claude Bisson indique que le « plaideur qui entreprendra désormais de se confier à la Cour d'appel [...] trouvera dans cet

ouvrage toutes les composantes qui lui permettront, dans un premier temps, de saisir adéquatement la Cour d'appel du problème auquel il est confronté et, dans un second temps, de s'assurer, tout au long du processus d'appel, que les règles établies sont observées». Je ne peux le démentir.

C.L.

Denis BRADET, Bernard CLICHE, Martin RACINE, France THIBAULT, *Aide-mémoire 601 — Santé et sécurité du travail*, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 70 pages, ISBN 2-89127-135-1.

Les auteurs qui nous présentent ici le fruit de leur collaboration sont tous spécialistes en droit du travail. Alors que le premier est directeur-adjoint du service juridique de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, les trois autres exercent leur profession au sein d'une firme d'avocats. Forts de leur expérience, ils ont su adéquatement enrichir cet ouvrage d'un côté pratique qui fait souvent défaut à de nombreux outils de référence.

La santé et sécurité du travail, domaine à mi-chemin entre le droit du travail et le droit social, a fait l'objet en 1979 d'un remaniement d'importance. Les différentes lois qui avaient certaines dispositions à ce sujet ont été scindées dans la *Loi sur la santé et sécurité du travail* en décembre 1979. Suite à cette législation qui imposait un revirement à cette spécialité récente, les auteurs avaient publié *Droit de la santé et de la sécurité du travail; la loi et la jurisprudence commentée* (Cowansville, Les Éditions Yvon Blais, 1986, 300 pages, (1987) 18 *R.G.D.* 531). Le fascicule de la collection *Aide-mémoire* qu'ils nous offrent aujourd'hui s'apparente plus à un précis concis et succinct dont le style lapidaire facilite la consultation tout en allégeant la présentation et la lecture.

Pour bien nous situer, les notions préliminaires d'établissement et de travailleur de même que les droits généraux sont brièvement rappelés. Les auteurs analysent ensuite rigoureusement les trois droits particuliers: soit le droit de refus, le droit de retrait préventif du travailleur exposé à un contaminant et le droit de retrait préventif de la travailleuse enceinte. Les conditions d'ouverture, les procédures et les recours tels que révision et appel nous sont expliqués. Pour les droits de retrait, les auteurs s'attardent aussi à l'affectation et à sa contestation, à la cessation du travail, au paiement d'une indemnité et aux avantages reconnus.

Après avoir expliqué les obligations du travailleur et celles de l'employeur, les auteurs insistent sur le rôle de l'inspecteur, ses pouvoirs et les procédures auxquelles il doit se conformer.

Le contenu de cet Aide-mémoire s'étend également à la description des infractions auxquelles sont susceptibles de déroger les travailleurs et les employeurs (à titre d'exemple: la divulgation d'un procédé de fabrication, les fausses déclarations, les contraventions à la loi ou aux règlements ou encore, l'action mettant en danger, directement ou sérieusement, la santé, la sécurité ou l'intégrité physique d'un travailleur). En plus d'examiner les articles qui font état de ces infractions, les auteurs mentionnent à qui le fardeau de preuve incombe et quel degré de preuve est exigé.

Pour bien compléter leur étude, les auteurs décrivent les mesures disciplinaires, discriminatoires et de représailles ainsi que toute la procédure qui leur est rattachée. Ils concluent par la révision et l'appel en élaborant sur le bureau de révision et sur la commission d'appel en matière de lésions professionnelles, soit en en précisant la composition, les pouvoirs et les procédures.

L'analyse présentée dans ce fascicule sait très bien allier la théorie universitaire et la pratique quotidienne. Les auteurs

ont même pris soin d'ajouter en annexe 4 modèles des documents les plus utilisés, sans oublier les nombreuses références à la jurisprudence. Le sujet, très bien cerné quoique présenté laconiquement, est relativement récent et est appelé à se développer rapidement, d'où l'importance de cet outil de référence utile et efficace.

M.C.

Marc BRIÈRE, *À bâtons rompus sur la justice ... et le droit du travail*, Montréal, Wilson et Lafleur, 1988, 176 pages, ISBN 2-89127-093-2.

Comme le fait remarquer le juge Louis LeBel dans sa préface, l'auteur de ce périlleux ouvrage qui prend la forme d'un « recueil d'essais » est une personnalité fort connue de notre milieu juridique.

Certes, plusieurs trouvent à redire de ses audaces, de sa volonté de liberté intellectuelle et de son engagement tenace, et se sentent même encouragés dans cette voie par les nombreux revers que lui ont infligé les instances supérieures lorsqu'il fut devenu juge.

Néanmoins, le juge Brière offre, aux juristes comme aux non juristes, une réflexion truffée d'épigraphes (au bas mot) sur les problèmes de la justice en général, de la justice administrative et plus particulièrement des juridictions du travail. Cette démarche procède de son expérience de praticien et de juge, mais surtout de son esprit critique ou plutôt de son désir de susciter un débat sur l'exercice du pouvoir judiciaire et même une remise en question fondamentale des appareils de la justice.

Il s'interroge dès le départ sur le concept de déjudiciarisation, ce qui en soi étonne, de la part d'un juge, comme le fait remarquer le juge LeBel. Il passe ensuite à l'examen des modalités d'une réorganisation éventuelle des cours de justice et d'une réforme possible des tribunaux administratifs, pour alors considérer le cas particulier du Tribunal du travail, et la spécificité du droit du travail. Suivent quelques remarques incisives sur la fonction du juge, où il s'élève contre une conception trop statique de la jurisprudence, qu'il souhaiterait capable de plus d'évolution et de moins de stabilité (page IX).

Dans une société gâtée par la subordination et le conformisme, rares sont ceux, particulièrement au sein de la communauté juridique, qui osent s'inscrire en faux contre la norme, de peur de prêter le flanc aux stigmates honnies de l'approbre.

Se définissant lui-même comme un marginal, le juge Brière s'attend bien à ce que la discussion qu'il relance pour améliorer la qualité de l'administration de la justice suscite de nouveaux désaccords.

Cela n'est pas sans rappeler les autres juristes ayant fait figure de renégats pour avoir choqué l'indifférence en se réclamant des tabous contemporains que sont les idéaux. En fait, le juge Brière expose surtout dans cet ouvrage sa volonté de faire correspondre le droit et la réalité, son élan vers la liberté, la justice et le progrès, avec la simplicité et la franchise qui lui sont propres.

S. B.

Yves DESCHÊNES (conçu et réalisé par), *Texte annoté de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, 2e édition, Montréal, Commission des droits de la personne du Québec et S.O.Q.U.I.J., 1989, 224 pages, ISBN 2-89032-410-9.

La première édition de ce texte avait eu lieu en 1986, soit quelques mois après la consécration officielle de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec comme document quasi constitutionnel, soit ayant préséance sur toutes les autres lois du Québec. Quoiqu'il n'y ait eu aucun changement à la Charte pendant la courte période de trois ans qui sépare les deux éditions, une mise-à-jour s'imposait par le nombre et la qualité des jugements qui sont venus circonscrire et préciser la portée de la Charte. D'ailleurs, la doctrine sur le sujet avait également pris de l'ampleur et il était temps de la répertorier.

Par cette mise-à-jour, la Commission assume son rôle de leader en matière de publications concernant les droits fondamentaux. Ce texte annoté devrait donc servir de stimulant à tous ceux que le sujet inspire.

Cette deuxième édition procède à une analyse poussée des articles un à un. En plus de la version actuelle de chaque article, on ajoute celles qui l'ont précédée (s'il y a lieu), de même que la loi d'adoption et la date d'entrée en vigueur. Ensuite, les documents internationaux qui connaissent une disposition semblable sont énumérés, ce qui permet de situer la Charte dans son contexte plus global et universel.

En troisième lieu, on réfère à la disposition pertinente des documents canadiens, soit la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Déclaration canadienne des droits* et la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Quatrièmement, les lois québécoises qui mettent en œuvre l'article étudié, ou qui y dérogent de façon expresse, sont mentionnées.

Pour bien compléter l'analyse, tous les jugements concernant l'article en question sont succinctement résumés et on indique si appel a été porté ou non.

Cette étude *in extenso* se termine par de nombreuses références à la doctrine publiée avant le 31 août 1988.

Ainsi, que ce soit pour une recherche approfondie ou une analyse comparée, cet ouvrage exhaustif saura répondre aux attentes de tout juriste. D'ailleurs, la facilité avec laquelle on peut le consulter le rend accessible à tous ceux intéressés par les droits et libertés fondamentaux, que ce soit dû à une simple curiosité ou au fait qu'ils se sentent brimés dans leur droit.

Je me permets donc de renouveler le voeu du président de la Commission des droits de la personne du Québec, Me Jacques Lachapelle, en espérant que l'utilité de cet ouvrage ne se résumera pas uniquement à l'excellente source juridique qu'il est mais qu'elle s'étendra à un instrument de divulgation et de promotion des principes que la Charte des droits et libertés de la personne véhicule. Ceux-ci, disons-le, ont encore grandement besoin d'être respectés, même dans un pays comme le Canada, tant au niveau administratif qu'individuel. Ce qui est maintenant intégré à nos lois doit aussi (et surtout) être intégré à nos mentalités.

M.C.

Y. LAUZON, G.R. TREMBLAY, *Aide-mémoire 104 — Recours collectif*, 1re édition, Montréal, Wilson & Lafleur Ltée, 1988, 87 pages, ISBN 2-89127-112-2.

Le recours collectif, inséré au Livre IXe du *Code de procédure civile* depuis 1979, compte parmi les récentes institutions du droit civil québécois. Ce recours, si autorisé, constitue un moyen de procédure grâce auquel un membre d'un groupe, sans qu'il soit désigné comme étant son mandataire, puisse agir en demande pour le compte de ce dernier. C'est le cas par exemple du voyageur qui voudrait réclamer, en son nom et pour celui des autres passagers, des

dommages-intérêts à la suite d'une faute de la part du transporteur aérien. La lecture de ce guide nous indique les différentes étapes à suivre afin de mener à bien ce type de recours (ou de le faire rejeter si on représente la partie intimée).

Le texte se divise en quatre parties. La première traite de la représentation du requérant, tandis que la seconde concerne celle de l'intimée. Ces deux parties couvrent sensiblement la même information. On y indique tout d'abord l'information et les documents nécessaires à obtenir de la part du requérant (ou de l'intimée). Ensuite, on s'attarde à la procédure. On aborde donc la rédaction de la requête pour autorisation d'effectuer un recours collectif et celle de l'action au fond (ou de la rédaction de la contestation de ces deux actes si on représente l'intimée). En troisième lieu, on s'adresse à la présentation de la requête pour autorisation et de celle de l'action au fond (ou de la présentation de la contestation de ces deux actes si on représente l'intimée). Finalement, on fait mention du jugement final. On y parle des cas où l'action est soit accueillie ou rejetée.

La troisième partie couvre les modalités d'obtention d'une assistance financière de la part du Fonds d'aide aux recours collectifs. Ce fonds rend possible l'exercice d'un recours collectif dans les cas où les ressources financières du requérant, ou celles des membres connus du groupe, ne permettraient pas d'exercer un tel recours. Encore là, on y traite des informations et des documents à obtenir et de la rédaction des actes de procédure. Quant à la quatrième partie, elle constitue un bref rappel théorique de ce moyen de procédure. On y traite des principales caractéristiques du recours collectif: simple moyen de procédure, soumis à l'autorisation préalable, d'application générale, non discrétionnaire (contrairement aux recours de prérogative qui originent de la common law) et réservé aux personnes physiques. On s'attarde également à la suspension et l'interruption de la prescription ainsi qu'aux critères d'attribution de l'assistance financière.

Neuf annexes représentant des modèles d'actes de procédure complètent l'ouvrage. Six d'entre elles concernent l'obtention d'une assistance financière, tandis que les autres sont consacrées à la requête pour autorisation, à la contestation écrite de cette même requête et à la déclaration. En plus de renvoyer à certains articles de la *Loi sur le recours collectif*, du *Code de procédure civile* et du *Code civil*, les auteurs réfèrent également à la jurisprudence pertinente. On remarque l'absence d'un index des sujets. Par contre, la table des matières est très détaillée. En somme, ce guide constitue un excellent point de départ pour le juriste qui désire se familiariser avec cette institution.

Y.L.

Michel SYLVESTRE, *Aide-mémoire 105 — Interrogatoires avant enquête*, Montréal, Éditions Wilson & Lafleur Ltée, 1989, 112 pages, ISBN 2-89127-138-6.

Rédigé par M^e^ Michel Sylvestre de chez Ogilvy Renaud, cet ouvrage se veut être à la fois une synthèse des nombreuses sources juridiques en matière d'interrogatoire avant enquête ainsi qu'un guide pratique pour l'avocat qui est confronté avec un problème relevant de ce domaine de la procédure civile. Dépendant de la partie que l'avocat représente, ce fascicule identifie de façon concise les objectifs, les préparatifs, le déroulement de l'interrogatoire lui-même, et les étapes subséquentes, de six genres d'interrogatoire avant enquête, soit l'interrogatoire préalable, sur affidavit, sur faits et articles, des témoins hors cour, ainsi que les requêtes pour communication d'un document en la possession d'un tiers et pour faire exhiber un objet, et finalement la commission rogatoire. Avant d'entamer le sujet, l'auteur énumère les « instruments de travail » qui consistent en des ouvrages réputés de doctrine; la jurisprudence pertinente est citée dans les notes infrapaginales tout au long du

texte. Ce rassemblement de renseignements 'vitaux' et l'identification précise de la démarche à suivre est donc la raison d'être de cet ouvrage et des autres fascicules de la collection *Aide-mémoire* dirigée par M[e] Mathieu Boutin,

La présentation de la matière se fait de manière simplifiée et schématique, ce qui permet de bien cerner les exigences et conditions de chaque étape. L'avocat pourra donc identifier rapidement les divers procédés de l'interrogatoire, les difficultés qui le caractérise et le processus technique à suivre avant et pendant l'interrogatoire. Toutefois, cette soit-disant méthode télescopique devient quelque peu exacerbante quand l'auteur réfère instamment à des sections antécédentes. De plus l'auteur met l'accent sur les démarches pratiques, que l'on ne retrouve pas dans les textes de lois. À titre d'exemple, dans la section « les techniques de préparation du témoin », l'auteur précise qu'il faudra expliquer au témoin le déroulement de l'interrogatoire, le but de l'interrogatoire et lui exposer les techniques de témoignage, ainsi de suite.

En général, l'auteur traite la matière de façon adéquate, appuyant celle-ci sur les dernières modifications législatives et les récents courants jurisprudentiels. Il n'éprouve aucune crainte à exprimer une opinion ou à faire des suggestions concernant une prise de position plus discutée.

En annexe on retrouve des modèles d'actes de procédure et de documents exigés par le *Code de procédure civile.* Voir par exemple « l'Avis d'interrogatoire après défense » (art. 398 C.p.c.), ou même « l'Avis de production d'une déposition » (arts. 398.1 et 398.2), etc. Ces modèles de rédaction permettent donc au praticien de bien visualiser la nature et les prérequis des différents documents afférents à l'interrogatoire avant enquête, et de se familiariser avec la formulation et le vocabulaire utilisés dans ces documents.

Cet ouvrage est destiné en majeure partie aux praticiens qui font du litige, et subsidiairement à l'étudiant au Barreau qui veut assimiler rapidement les démarches à suivre lors d'un tel interrogatoire. À noter que ce fascicule doit être utilisé conjointement avec les autres sources plus fournies et qu'à cause de son petit format, il pourra être mis à jour plus fréquemment. Les recherches retenues pour la présente publication s'arrêtent au 31 juin 1989.

C.L.

Manuel J. PELÁEZ (editor-director), *Annals of the Archive of « Ferran Valls i Taberner's Library »*, n° 6, Barcelona, Promiciones Publicationes Universitarias, 1989, 450 pages, ISBN 84-7665-476-6.

Le présent recueil, intitulé *Estudis de Dret Roma i d'História del Dret Comparat en Homenatge a Ramon d'Abadal i de Vinyals pel seu Centenari / Studies in Roman Law and Legal History in Honor of Ramon d'Abadal i de Vinyals on the Occasion of the Centenary*, comprend diverses contributions dans le domaine du droit romain et de l'histoire du droit, signées par Frank P.W. Soetermeer (Université d'Amsterdam), Paul Ourliac (Université de Toulouse), Jean Gaudemet (Université de Paris II), Tammo Wallinga (Université d'Utrecht), Danilo Marrara (Université de Pise), Ditlev Tamm (Université de Copenhague), Thomas Glyn Watkin (Université de Cardiff), Mario Amelotti (Université de Gênes), David J. Langum (Université de Samford), Stephen M. Diamond (École de Droit Benjamin Cardozo, Université de Yeshiva), Geoffroy de Gislain (Faculté libre d'économie et de droit, Paris), Joseph Plescia (Université de Floride), Emilio Bussi (Université de Modène), P.P.J.L. van Peteghem (Université catholique de Nimega), Jean Bastier (Université de Toulouse), James Conniff (Université de San Diego), A.J.B. Sirks (Université d'Utrecht), Fritz Sturm (Université de Lausanne), Claudio Schwarzenberg (Université de Rome « La Sapienza »), Aldo Dell'Oro (Université de Milan), J.W. Tellegen (Université d'Utrecht) et Nobuo Hayashi (Université Senshu, Tokyo).

La réalisation de cet ouvrage s'inscrit dans le cadre des activités *interdisciplinaires* organisées pour commémorer le centenaire de la naissance de Ramon d'Abadal i de Vinyals (1888-1970), historien du droit reconnu pour sa recherche scientifique prolifique, notamment quant à ses travaux sur le droit catalan de l'époque médiévale et les fameux *Usatges* de Barcelone.

Les quelque vingt-cinq textes du volume, rédigés dans une dizaine de langues, portent surtout sur des aspects particuliers du droit romain ou du droit canon, mais couvrent aussi d'autres domaines extrêmement sensibles de l'histoire du droit, allant de l'ancien droit des Pyrénées, aux tendances principales des réformes du droit de l'Ancien Régime au Danemark, à la commission de Coopération intellectuelle de la S.D.N. sous la présidence d'Henri Bergson.

Le professeur Gaudemet, de l'Université de Droit, d'Économie et de Sciences sociales de Paris, retrace « les premières esquisses du droit canonique » dans un article relativement bref où il énonce que: « Dès le IV^e^ siècle, on rencontre, sous une forme encore modeste, mais déjà nette, les diverses orientations que connaîtront, au cours de deux millénaires les relations de l'Église avec les pouvoirs séculiers, concorde ou séparation, interventions généreuses ou abusives des empereurs ou des clercs » (page 149).

En fait, même si l'on ne saurait espérer comprendre toutes les langues qu'on y utilise, il ressort de ce recueil, qui respire la science et l'érudition, la complicité qui relie ces historiographes à travers leur passion intellectuelle. Ramon d'Abadal avait d'ailleurs l'habitude de dire, en parlant du droit catalan et de son histoire: « em té enamorat! » (page 18).

Signalons enfin, entre autres, les textes suivants: « L'ancien droit des Pyrénées », par Paul Ourliac, « The Rise of Modern Jurisprudence: Roman Law, Glossators and Commentators », par Joseph Plescia, « Towards a Common Law of Obligations? (A Lesson from Legal History) », par Thomas Glyn Watkin, « La Constitution civile du clergé », par Geoffroy de Gislain, « The introduction of Conciliation into Modern Spanish Law and its Practice in the Spanish-American Borderlands », par David J. Langum, « Thomas Jefferson, James Madison, and the Debate on a Bill-of-Rights », par James Conniff et « Indians not taxed », par Stephen M. Diamond.

S.B.

Hubert REID, *Code de procédure civile du Québec — Complément jurisprudence et doctrine*, 5^e^ édition, Collection « Alter Ego », Montréal, Wilson et Lafleur, 1989, 534 pages, ISBN 2-89127-124-6.

La cinquième édition de cet ouvrage désormais consacré fait foi de la mise à jour réalisée par l'auteur grâce à l'addition de quelques soixante pages par rapport à la dernière édition.

Ceux qui « désirent prendre une connaissance générale et globale de l'état actuel du droit » (page 7) en matière de procédure civile apprécieront la collection « sous des rubriques consistant chacune en une référence à un article du *Code de procédure civile*, des énoncés de principe formulés par la jurisprudence en application de cette disposition ou du principe général qu'elle sous-entend » ((1987) 18 *R.G.D.* 350-351), tout comme ils sauront tirer le meilleur parti des tables de doctrine et de jurisprudence.

Tel que l'écrivait le professeur Charles Belleau dans la notice bibliographique qu'il consacra à la seconde édition de l'ouvrage, publiée en 1986 (*ibid.*), le but de ce volume est de permettre au lecteur d'avoir un « portrait instantané » de l'état de la question en ce qui concerne l'application et l'interprétation des dispositions auxquelles il fait référence.

Le temps ainsi épargné constitue l'un des atouts indéniables de ce livre, qui ne saurait cependant tenir lieu d'autre chose que de point de départ, advenant la nécessité de procéder à une recherche exhaustive sur une question particulière.

S.B.